

La taxe sur les transactions financières dans l'UE franchit une étape

La Commission européenne peut lancer une coopération renforcée regroupant les pays désireux de mettre en place une taxe sur les transactions financières. Au moins dix pays de l'Union européenne se sont portés volontaires pour mettre en place cette taxe, qui pourrait entrer en vigueur en 2013. Outre la France et l'Allemagne, on compte la Belgique, le Portugal, la Slovénie, l'Autriche, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Slovaquie.